

Droit des sociétés pour étrangers

Par **ohmann**, le **10/07/2013 à 18:34**

Hello Hello,

J'aimerais avoir un avis sur la situation suivante: une connaissance voudrait investir dans un bien immobilier en France (en tant qu'algérien) pour mettre ses sous a l'abri mais aussi en tant que second résidence pour vacance

le but est aussi d'avoir une certaine facilité de mouvement entre les deux pays pour lui et sa famille

sachant que la propriété ne lui donne aucun droit de résidence et que les visa touristiques en provenance d'Algérie sont soumis a des conditions discrétionnaires (on en obtient pas quand on le veut...) on se retrouve dans une situation incertaine ...

j'ai alors pensé a la création d'une société d'investissement dont il serait lui et sa famille les prioritaires ... seulement voila je ne sais pas si concrètement ça fonctionnerai, je sais seulement que selon le rôle et la structure de la société ça présence pourrait être nécessaire a tout moment et donc pourrai conférer un statut spécial pour l'immigration ...

Merci pour votre aide.

Par **Muppet Show**, le **10/07/2013 à 18:53**

Bonjour,

N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel.

En plus votre histoire ça sent le détournement de loi...

Par **ohmann**, le **10/07/2013 à 23:26**

Merci pour ta reponse mopette.

Pas de souci je sais que le forum est pour etudiant et je ne recherche pas une consultation

taillée sur mesure. N'importe quelle piste est précieuse, voilà tout :)

quant au détournement de loi je pense que tu as mal compris l'énoncé (ou je l'ai mal expliqué) je peux éventuellement démontrer que tu es loin du compte